JE SUIS JEUNE ARBITRE EN FOOTBALL

UNSS
Union Nationale du Sport Scolaire

2021-22

UNSS AIR

PNDSS 2016 2020

ACCESSIBILITÉ INNOVATION RESPONSABILITÉ

21/22

UNSS Union Nationale du Sport Scolaire

PRÉAMBULE

Ce mémento permet à l'élève du collège ou du lycée d'officier au sein des rencontres sportives, de s'engager dans la vie associative et ce, dans le cadre de l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS). La circulaire du 18 août 2010 incite à valoriser le jeune officiel par la remise d'un diplôme. Cette fonction contribue non seulement au développement de sa personne par les différentes responsabilités qu'il occupe, mais lui permet aussi d'acquérir des connaissances et des compétences valorisées au sein de l'UNSS.

La note de service n° 2014-073 du 28 mai 2014 ayant pour objet la mise en œuvre du décret n° 2014-460 du 7 mai 2014 relatif à la participation des enseignants d'éducation physique et sportive aux activités sportives scolaires volontaires des élèves stipule : « …Ainsi au sein de chaque AS de collèges et de lycées, ils (les enseignants) contribuent à la construction du projet d'AS, partie intégrante du projet d'établissement, autour de deux axes principaux :

- La pratique d'activités physiques, sportives et artistiques ….dans le cadre de l'UNSS
- L'apprentissage des responsabilités avec l'exercice de la fonction de Jeunes Officiels et la formation afférente, ainsi que la participation à la vie de l'AS et à l'organisation des activités de l'association, contribuant par la même à l'éducation de la citoyenneté… »

Ainsi, devenir jeune officiel, c'est

- apprendre à faire des choix et s'y tenir,
- appréhender très vite une situation,
- mesurer les conséquences de ses actes.
- acquérir au cours de sa formation les connaissances et les compétences inhérentes aux différents rôles sociaux nécessaires aux exigences de l'activité (arbitre, juge, chronométreur, starter, table de marque…)
- devenir responsable.

La circulaire n° 2010-125 du 18 août 2010 relative au sport scolaire incite à valoriser le Jeune Officiel par la remise d'un diplôme quelle que soit sa mission. Cette fonction contribue non seulement au développement de sa personne par les différentes responsabilités qu'il occupe, mais lui permet aussi d'acquérir des connaissances et des compétences valorisées au sein de l'UNSS.

La mobilisation de l'école pour les valeurs de la République du 22 janvier 2015 rappelle l'importance du parcours citoyen dans la vie associative plus particulièrement la mesure 3 : *« La vice-présidence des associations sportives par les élèves sera systématisée, et les prises de responsabilité au sein des associations sportives valorisées. Les formations de jeunes coaches et de jeunes arbitres seront développées »*.

PRESENTATION DE L'ACTIVITE FOOTBALL

Une définition de l'activité :

« Le football se définit comme un affrontement collectif qui oppose deux équipes dans un espace interpénétré, en vue de s'approcher d'un but protégé par des joueurs de champ et un gardien de but seul habilité à se servir des mains pour manipuler le ballon. Le ballon est joué avec le pied, la tête, toute surface de contact autre que les bras. Les contacts sont règlementés par les lois du jeu. » Référence : MONBAERTS E.

La logique interne du football selon E. Monbaerts :

« La logique interne du jeu de football impose donc aux joueurs de s'opposer et de coopérer pour marquer un but ou pour récupérer le ballon, sur la base d'une lecture / compréhension de signaux (code sémioteur), afin de déséquilibrer l'adversaire sur un espace de jeu fluctuant. »

Les conséquences :

• Jouer au football nécessite de communiquer entre partenaires

• Mettre l'adversaire en crise d'effectif

• Mettre l'adversaire en crise de temps et d'espace

Les fondamentaux du règlement du football :

• La manipulation du ballon sans les bras (à l'exception du gardien).
• Les contacts autorisés « épaule contre épaule » quand il y a duel pour la conquête du ballon.
• Une zone de hors-jeu fluctuante
• La dimension du terrain, le nombre de joueur, la durée des rencontres, les règles du jeu variables selon les contextes et les catégories d'âge.

Les spécificités du football : (jeu au pied, grand terrain, cible gardée).

• Conservation et circulation de la balle difficile et incertaine.

• Phase de conquête du terrain longue

• La marque est difficile : moins de 2% des attaques conduisent au but contre 80% au Basketball.

• La décentration du ballon et la prise d'informations visuelles sur l'environnement sont difficiles.

Référence : MONBAERTS E. 1999

SOMMAIRE

L'ARBITRE,

1. S'ENGAGENT A RESPECTER LA CHARTE DE l'UNSS

2. DOIVENT CONNAITRE LES REGLES DE L'ACTIVITE

3. S'INVESTISSENT DANS LES DIFFERENTS ROLES LORS D'UNE MANIFESTATION

4. LE JEUNE JUGE /ARBITRE DOIT SATISFAIRE AUX EXIGENCES DE LA CERTIFICATION

5. LE JEUNE COACH PEUT ETRE EVALUE

6. DOIVENT VERIFIER LEURS CONNAISSANCES

7. LE JEUNE JUGE /ARBITRE ASSURE LE SUIVI DE SA FORMATION

8. PEUVENT PARFAIRE LEUR FORMATION EN CONSULTANT DES DOCUMENTS COMPLEMENTAIRES

1. LE JEUNE ARBITRE, S'ENGAGE A RESPECTER LA CHARTE DE l'UNSS

Sans arbitre, la rencontre ne peut exister. Ce rôle est mis en exergue par :

- le bulletin officiel n°4 du 29 avril 2010 'lycée) au travers de la compétence méthodologique et sociale n°2 visant à « respecter les règles de vie collectives et assumer les différents rôles liés à l'activité : juger, arbitrer, aider, parer, observer, apprécier, entrainer… »
- l'arrêté du 9 novembre 2015 (collège) au travers de la compétence Générale n°3 « Partager des règles, assumer des rôles et responsabilités ». Ces compétences travaillées sont déclinées comme suit pour les trois cycles :
  - Cycle 2 : Partager des règles, assumer des rôles et des responsabilités pour apprendre à vivre ensemble » Assumer les rôles spécifiques aux différentes APSA (joueur, coach, arbitre, juge, médiateur, organisateur,). » Élaborer, respecter et faire respecter règles et règlements. » ;
  - Cycle 3 Partager des règles, assumer des rôles et des responsabilités » Assumer les rôles sociaux spécifiques aux différentes APSA et à la classe (joueur, coach, arbitre, juge, observateur, tuteur, médiateur, organisateur…). » Comprendre, respecter et faire respecter règles et règlements ; cycle 4 Partager des règles, assumer des rôles et des responsabilités » Respecter, construire et faire respecter règles et règlements

1.1 Le jeune arbitre doit :

- Connaître le règlement de l'activité
- Etre objectif et impartial
- Permettre le déroulement de la rencontre dans le respect de l'équité sportive.
- Connaître les différentes tâches liées à sa mission.

➢ Pour remplir sa mission, le jeune juge/arbitre doit, à chaque journée de formation ou de compétition, disposer de l'ensemble des documents nécessaires (licence UNSS, règlement de l'activité, …) et du matériel nécessaire pour remplir sa fonction.

➢ Le jeune juge/arbitre UNSS doit s'engager à respecter les termes du serment ci-dessous :

« Au nom de tous les jeunes juges/arbitres, je promets que nous remplirons nos fonctions en toute impartialité, en respectant et suivant les règles qui les régissent, dans un esprit de sportivité » (Comité International Olympique).

2. LE JEUNE ARBITRE DOIT CONNAITRE LES REGLES DE *L'ACTIVITE*

Le respect des lois du jeu est un élément éducatif essentiel du football à effectif réduit.

- Le terrain et ses dimensions
- Le ballon
- Les joueurs
- L'équipement
- L'arbitre et ses assistants
- La durée de la rencontre
- Le coup d'envoi et la reprise du jeu
- Le ballon en jeu, hors du jeu
- Le but marqué
- Le hors-jeu
- Fautes et comportement antisportif
- Les coups francs et le coup de pied de pénalité
- Le coup de pied de réparation
- La rentrée de touche
- Le coup de pied de but
- Le coup de pied de coin
- Le rôle de l'arbitre

A l'UNSS L'arbitrage des jeunes par des jeunes est une finalité.

Pour le football à 7/8 : se référer au règlement UNSS

Pour le football à 11 : se référer aux règles de l'International Board ainsi qu'aux spécificités exposées dans le règlement UNSS

3. LE JEUNE ARBITRE S'INVESTIT DANS LES DIFFERENTS ROLES LORS D'UNE MANIFESTATION

AVANT

il doit :

- arriver bien avant l'heure de la rencontre (une heure),
- se présenter aux organisateurs et aux responsables des deux équipes,
- demander l'accès à un vestiaire,
- examiner l'aire de jeu pour faire apporter les modifications satisfaisantes aux lois du jeu (retracer les lignes, vérifier les filets, respecter les conditions de sécurité),
- vérifier l'état du ou des ballons mis à sa disposition,
- remplir sur la feuille de match les rubriques qui le concerne (coordonnées, licences),
- vérifier la rédaction de la feuille de match (noms, prénoms, n° de licence des joueurs),
- s'assurer de l'identité des joueurs qui ne possèderaient pas de licence,
- appeler les deux capitaines d'équipes afin qu'ils prennent connaissance de la feuille de match,
- informer ceux-ci en cas de présence d'une pièce d'identité officielle ou non officielle,
- faire signer la composition de l'équipe et les réserves éventuelles par les deux capitaines,
- vérifier les licences avec les deux capitaines lors de l'appel des joueurs (dans les vestiaires ou sur le
- terrain),
- vérifier avec les arbitres assistants l'équipement des joueurs avant l'entrée sur le terrain.

PENDANT

il doit veiller à ce que :

- les personnes assises sur le banc soient identifiées,
- les remplaçants présents sur le banc de touche soient en tenue sportive,
- les personnes se trouvant sur le banc ou dans la zone technique aient un comportement responsable,
- seul l'entraîneur se lève pour donner des consignes mais doit regagner sa place.
- il doit diriger le jeu en application des lois
- conduire le match en directeur de jeu,
- faire respecter ses décisions,
- appliquer l'avantage,
- sanctionner administrativement tout joueur ayant commis une faute passible du carton blanc, d'avertissement ou d'exclusion.
- il prend note sur sa carte d'arbitrage :
  - du nom lorsqu'un joueur non inscrit vient compléter son équipe,
  - des noms et n° des joueurs remplacés ou remplaçants et de la minute du remplacement,
  - du n° de maillot, de la minute du joueur ayant reçu un carton blanc, averti ou exclu,
  - réclamation technique,
  - réserve d'ordre administratif,
  - de tout incident qui viendrait à se produire.

APRES

il devra :

- noter le résultat et le signer,
- signaler les joueurs blessés,
- noter les remplacements,
- noter les sanctions administratives,
- noter les incidents divers en précisant : « incident…….rapport suit »,
- faire prendre connaissance par le capitaine et accompagnateurs de la rédaction finale de la feuille de match qu'ils auront à signer.

Attention la feuille de match est le PV de la rencontre et seules les inscriptions y figurant seront prises en compte.

En cas de dépôt de réserves

RESERVE TECHNIQUE	RESERVE ADMINISTRATIVE
Il devra noter lui-même mot pour mot, ce que le capitaine plaignant lui a déclaré sur le terrain. Il fera signer les deux capitaines ou les accompagnateurs et l'assistant concerné.	Il ne s'opposera pas à celle-ci, même si le dépôt intervient après le match. Le cas échéant, il transmettra la licence au service UNSS qui gère la compétition.

4. LE JEUNE ARBITRE DOIT SATISFAIRE AUX EXIGENCES DE LA CERTIFICATION

Niveau Départemental

- Pré requis : le jeune arbitre doit être investi au niveau de son district

Rôles	Compétences	Précisions - Attendus	Protocole de certification
Arbitre assistant ***Arbitre central***	Arbitrer un jeu organisé à effectif réduit y compris en double arbitrage	<u>Connaissance et application de la règle</u> : - applique les règles sans discernement - connaît les gestes - sait appliquer les règles du hors-jeu et de l'avantage <u>Placement – Déplacement</u> : - déplacement trop axial - en mouvement mais gêne parfois le déroulement du jeu - placement irrégulier sur remises en jeu <u>Conduite du jeu</u> : - explique si besoin ses décisions - dirige le jeu - est attentif	La certification se fera en deux temps : - contrôle des connaissances théoriques - contrôle des connaissances pratiques lors de matches départementaux supervisés par un arbitre officiel ou par l'enseignant responsable du suivi des jeunes arbitres.

Répondre au protocole de certification permet :

- L'acquisition de la certification départementale et la saisie sur OPUSS
- Remise d'un diplôme par le service départemental

Niveau Académique

- Pré requis : Le jeune juge/arbitre doit :
  - être investi au niveau de son département.
  - justifier de l'acquisition de son niveau départemental

Rôles	Compétences	Précisions - Attendus	Protocole de certification
Arbitre assistant ***Arbitre central***	Arbitrer un jeu organisé à 7/8 ou à 11.	<u>Connaissance et application de la règle</u> : - sait appliquer les règles du coup de pied de pénalité et du carton blanc - détecte l'intention <u>Placement – Déplacement</u> : - connaît les placements sur coups de pied arrêtés - respecte les déplacements pour contact visuel avec les arbitres assistants <u>Conduite du jeu</u> : - sait se faire respecter - est clairvoyant - protège les joueurs - communique avec ses arbitres-assistants	La certification se fera en deux temps : - contrôle des connaissances théoriques - contrôle des connaissances pratiques lors de matches académiques supervisés par un arbitre officiel ou par l'enseignant responsable du suivi des jeunes arbitres.

Répondre au protocole de certification permet :

- L'acquisition de la certification régionale et la saisie sur OPUSS
- Remise d'un diplôme par le service régional

21/22
UNSS Union Nationale du Sport Scolaire

Niveau National

- Pré requis : le jeune juge/arbitre doit :
  - être investi au niveau de son académie.
  - justifier de l'acquisition de sa certification académique et participer au protocole d'évaluation initiale (théorique et si possible pratique) mis en place sur le championnat de France par les membres de la CMN.

Rôles	Compétences	Précisions - Attendus	Protocole de certification
Arbitre assistant ***Arbitre central***	Arbitrer à un niveau élevé de compétition	<u>Connaissance et application de la règle</u> : - sait lutter contre l'antijeu ou les nouvelles formes de tricherie - connaît parfaitement les lois du jeu et leur influence sur le jeu <u>Placement – Déplacement</u> : - intervient rapidement - favorise le jeu rapide - adapte ses déplacements au jeu <u>Conduite du jeu</u> : - fait preuve d'autorité intelligente - maîtrise son arbitrage - réalise un arbitrage à 3	La certification se fera en deux temps : - contrôle des connaissances théoriques - contrôle des connaissances pratiques lors de matches de championnat de France supervisés par un arbitre officiel ou par les membres de la CMN

Répondre au protocole de certification permet :

- L'acquisition de la certification nationale et la saisie sur OPUSS
- Remise d'un diplôme par le service organisateur du championnat de France

EVALUATION ET HARMONISATION DES CERTIFICATIONS

Un Jeune Juge/Arbitre acquiert le niveau 5 (national) de la compétence à partir d'une note de 16/20 lors de son évaluation.

Exigences minimales requises niveau 1/2 : Niveau départemental 12/20	Exigences minimales requises niveau 3/4 : Niveau académique 14/20	Exigences minimales requises niveau 5 : Niveau national (lycées : option facultative EPS) 16/20

L'évaluation se déroulera en deux parties :

- **Théorique :** *vidéos à privilégier, QCM, oraux (notamment pour les élèves en difficulté, par exemple 1/3 temps, dyslexie prononcée/repérée etc.) Un élève qui a une mauvaise note à l'écrit mais qui se fait repérer comme « performant »dès les premiers jugements/arbitrages doit pouvoir repasser la théorie sous forme d'oral afin de ne pas être éliminé pour une possible obtention de la certification, et ce, à tous les niveaux.*

- **Pratique :** *mise en situation lors d'un Championnat de France, déterminer les différents rôles que le candidat doit assumer (2 rôles souhaités si possible)*

Il s'agit d'additionner le résultat théorique (sur 4 points) à l'évaluation pratique (sur 16 points) du Jeune Juge/Arbitre.

Partie théorique	**1 à 1.5 point**	**2 à 2.5 points**	**3 à 4 points**
Sur 4 points	*A consolider*	*Satisfaisant à Bien*	*Très bien à Excellent*

Il est possible de modifier le nombre de rôles.
Selon la spécificité de l'activité, si le Jeune Juge/Arbitre peut être confronté à 2 rôles différents, son évaluation pratique sera alors la moyenne (sur 16 points) de ses 2 prestations :

*(**Moyenne des 2 prestations pratiques** sur 16 points) + **note théorique** sur 4 points = note globale sur 20 points*

Si par l'essence même de l'activité un seul rôle peut être tenu, c'est la note de ce rôle unique qui sera prise en compte :

***Note pratique** sur 16 points + **note théorique** sur 4 points = note globale sur 20 points*

21/22
UNSS Union Nationale du Sport Scolaire

Critères d'observation – Jeune Arbitres FOOTBALL 7 / 8 /

Nom /Prénom du JA	Date de naissance	Etablissement	Académie
DATE DE COMPETITION :	LIEU :	Championnat : district / Départemental/Académique/national	
Certification du JA avant la compétition : district / Départemental/Académique/national		**Noms des observateurs :**	

	TBM (Très Bonne Maîtrise) - 4 pts	SA (Satisfaisant) - 3 pts	FR (Fragile) - 2 pts	IN (Insuffisant) - 1 pt
EVOLUTION SUR LE TERRAIN	Le JA est en connexion avec le jeu tout au long de la rencontre sans faille. ↘ Le JA se situe au maximum à 15 m du ballon (ballon en jeu). Les déplacements sont adaptés et/ou anticipés par rapport aux circonstances du jeu. Utilisation de différents types de course avec variation du rythme de déplacement, toujours dans le sens du jeu quand c'est nécessaire.	Le JA n'est pas toujours en connexion avec le jeu. ↘ Le JA se situe ponctuellement à plus de 20 m du ballon (ballon en jeu). Les déplacements ne sont pas toujours adaptés aux circonstances de jeu. ↘ Utilisation irrégulière des différents types de déplacement et changements de rythme insuffisamment marqués dans le sens du jeu, mais sans jamais anticiper.	Le JA est rarement en connexion avec le jeu. ↘ Le JA est très souvent à plus de 20 m du ballon (ballon en jeu). Les déplacements sont rarement adaptés aux circonstances de jeu. ↘ Le JA utilise un seul type de déplacement avec aucune variation de rythme et se déplace souvent à l'inverse du jeu.	Le JA est spectateur. ↘ Le JA se trouve majoritairement dans la partie centrale du terrain « il campe ». Le JA ne sait pas se placer, il est très hésitant, dépassé par le jeu. ↘ Le JA marche plus qu'il ne court.
COMPETENCES TECHNIQUES	Le JA détecte toutes les fautes à juste titre et laisse le jeu se dérouler à bon escient. ↘ Le JA maitrise totalement la règle de l'avantage et détecte l'ensemble des fautes . Les gestes du JA sont toujours clairs, sobres et compris de tout l'environnement. ↘ Gestes bras tendus et distinction parfaite des types de gestes selon les situations (bras horizontaux, verticaux). Application avec justesse du règlement. ↘ Maitrise de la distinction CFI/CFD Maitrise des mises à distance des adversaires Maitrise des régularités ou non des remises en jeu	Le JA détecte les fautes à juste titre – pas de tri. ↘ Quelques fautes non perçues, la règle de l'avantage est peu maitrisée. Les gestes du JA ne sont pas toujours précis. ↘ Bras parfois fléchis, le JA connait les gestes principaux. Application satisfaisante du règlement malgré un ou deux aspects non maitrisés. ↘ Un paramètre des lois du jeu non maitrisé.	Le JA a oublié plusieurs fautes ou commet quelques inversions. ↘ Beaucoup de fautes non perçues, la règle de l'avantage pas utilisée. Le JA fait des gestes inappropriés. ↘ Le JA n'utilise pas certains gestes et manque de tonicité dans la gestuelle. Plusieurs erreurs dans l'application du règlement ↘ Plusieurs paramètres des lois du jeu non maitrisés.	Le JA identifie peu de fautes ou en invente. ↘ le JA n'intervient pas sur la plupart des irrégularités. Le JA n'effectue qu'une gestuelle incomplète, quasi absence de gestuelle. ↘ le JA garde ses bras majoritairement le long du corps. Le JA commet des erreurs graves **et/ou** des fautes techniques. ↘ Le JA n'arrive pas à faire respecter les lois du jeu.
PERSONNALITE ET MANAGEMENT	Le JA démontre une posture, une prestance et une autorité adaptée. ↘ Selon les situations, le JA serait soit discret, soit plus ferme selon les situations rencontrées. Le JA est capable de prendre des décisions importantes dans des cas litigieux et/ou critiques ↘ Le JA n'hésite pas à prendre des décisions importantes, et montre de l'assurance lorsqu'il prend celles-ci. Le coup de sifflet maitrisé sur toutes les situations. ↘ Coup de sifflet net et modulé selon l'importance de la faute. Le JA démontre une maitrise de ses émotions. ↘ Epaules dégagées, port de tête, tonique mais pas raide, gestes fluides amplitude gestuelle. Le JA est motivé et attentif aux conseils. ↘ Le JA montre une réelle envie de réussir : vient aux nouvelles concernant sa prestation, réagit favorablement aux conseils donnés.	Le JA a une fois manqué ou abusé d'autorité tout en maitrisant le déroulement du jeu. ↘ Le JA communique avec les joueurs. Mais lors d'une contestation d'une décision, il peut soit montrer de l'agacement, soit ne pas réagir face à celle-ci. Le JA hésite à prendre des décisions importantes dans des cas litigieux et/ou critiques. ↘ Le JA réagit à retardement sur une décision difficile à prendre (hésite à siffler). Le coup de sifflet maitrisé sur toutes les situations. ↘ Coup de sifflet net mais non modulé en fonction des circonstances. Le JA ne maitrise pas toujours ses émotions mais arrive à se ressaisir. ↘ Le JA est à l'aise : tonique mais détendu. Mais lors d'une situation critique, on peut observer une certaine crispation par le regard et la gestuelle. Le JA semble motivé mais n'est pas très à l'écoute des conseils prodigués. ↘ Le JA prend sa fonction avec sérieux. Mais il ne cherche pas totalement à progresser (peu de prise en compte des conseils).	Le JA est globalement effacé pendant la rencontre. ↘ Le JA parle peu aux joueurs. Il ne change pas de manière de se comporter lorsque la situation l'exige. Le JA manque d'assurance et intervient rarement lors de phases importantes. ↘ Lors des moments importants, le JA a tendance à laisser jouer et à ne pas réagir aux infractions. Coup de sifflet audible. ↘ Sonorité correcte dans l'utilisation du sifflet mais qui pourrait être plus prononcée. Le JA peut se laisser déstabiliser. ↘ Le JA évite parfois le regard des joueurs. Il se referme sur lui-même dans des situations délicates. Le JA semble peu motivé et pas à l'écoute des conseils donnés. ↘ Le JA semble présent parce qu'on lui a demandé. Il ne réagit pas ou peu aux conseils donnés.	Le JA subit la rencontre. ↘ Le JA ne réagit pas face aux diverses contestations. Absence totale de communication. Ne voit pas le caractère majeur de la décision. ↘ Absence de réaction lors des moments importants. Le JA se montre inhibé. Coup de sifflet faible, non maitrisé. ↘ Coup de sifflet peu audible et hésitant. Le JA est déstabilisé. ↘ Le JA a les épaules fermées et le regard porté vers le sol, visage « fermé », absence de geste. Le JA n'est pas motivé du tout. ↘ Le JA montre un désintérêt pour sa fonction ; rigole, n'est pas sérieux. N'est pas intéressé par le bilan à la fin de son arbitrage.
ARBITRAGE COLLECTIF	Le JA prend en compte le rôle de chacun pour prendre ses décisions. ↘ Le JA s'appuie toujours sur ses assistants lors des moments opportuns (HJ, touches, fautes près de l'assistant. Le JA communique clairement et utilise un mode de communication approprié avec les autres officiels. ↘ Le JA favorise la communication gestuelle (signe d'acquiescement, etc..). Utilise la communication verbale uniquement quand cela est nécessaire.	Le JA ne prend pas toujours en compte le rôle de chacun pour prendre ses décisions. ↘ Le JA a parfois du retard dans le contact visuel avec ses assistants. Le JA communique avec les autres officiels mais n'utilise pas toujours le mode de communication approprié. ↘ La communication est plus verbale que gestuelle.	Le JA prend parfois en compte le rôle de chacun pour prendre ses décisions. ↘ Le JA oubli parfois le contact visuel avec ses assistants. Le JA communique partiellement avec les autres officiels. ↘ Le JA utilise quelques gestes ou paroles avec les arbitres assistants.	Le JA fait son match seul sans effectuer un travail collaboratif. ↘ Le JA ne cherche pas le contact visuel avec ses assistants. Le JA ne communique pas avec les autres officiels (ni avant, ni pendant, ni après). ↘ Le JA n'utilise aucune gestuelle ni communication verbale vis-à-vis de ses assistants ou de la table de marque. Arbitre seul.

Certification DEPARTEMENTALE : Note Pratique + Note Théorique ≥ 12/20 avec Note Pratique ≥ 10/16	**NOTE THEORIQUE : / 4**	**Certification du JA à l'issue de la compétition :**
Certification ACADEMIQUE : Note Pratique + Note Théorique ≥ 14/20 avec Note Pratique ≥ 12/16	**NOTE PRATIQUE : / 16**	**District Départementale**
Certification NATIONALE: Note Pratique + Note Théorique ≥ 16/20 avec Note Pratique ≥ 14/16	**NOTE FINALE : / 20**	**Académique Nationale**

POINTS FORTS DU JA
Gestuelle et Signalisation
Coups de sifflet
Détection des fautes
Déplacements / Placements
Dispositions physiques
Prévention auprès des joueurs

POINTS FAIBLES DU JA A TRAVAILLER EN PRIORITE
Gestuelle et Signalisation
Coups de sifflet
Détection des fautes
Déplacements / Placements
Dispositions physiques
Prévention auprès des joueurs

FICHE D'OBSERVATION
JEUNE ARBITRE FOOTBALL UNSS - 7/8/11

Nom-Prénom du JA :	Date de naissance :	Etablissement :	Académie :
Date de la compétition :	Lieu :	Championnat : district / département / Académique / inter académique / France	
Certification du JA avant le championnat : district / département / Académique / Inter académique / National		Nom(s) du ou des observateur(s) :	

Nom/Prénom Assistant 1:	MATCH / EQUIPES	Nom/Prénom Assistant 2 :

CLG / LYC	NOM ETABLISSEMENT	VILLE	ACADEMIE	CLG / LYC	NOM ETABLISSEMENT	VILLE	ACADEMIE

CRITERES D'EVALUATION PRATIQUE	COMMENT NOTER	NOTES
EVOLUTION SUR LE TERRAIN	Pour chacun des 4 critères, noter au choix : 1 pt = Insuffisant 2 pts = Fragile 3 pts = Satisfaisant 4 pts = Très bonne maitrise	
COMPETENCES TECHNIQUES		
PERSONNALITE ET MANAGEMENT		
ARBITRAGE COLLECTIF		
NOTE FINALE		**/ 16**

APPRECIATION GENERALE ARBITRE	
+	-

APPRECIATION GENERALE ASSISTANT 1	
+	-

APPRECIATION GENERALE ASSISTANT 2	
+	-

Certification DEPARTEMENTALE : Note Pratique + Note Théorique ≥ 12/20 avec Note Pratique ≥ 10/16	NOTE THEORIQUE : / 4	Certification du JA à l'issue de la compétition :
Certification ACADEMIQUE : Note Pratique + Note Théorique ≥ 14/20 avec Note Pratique ≥ 12/16	NOTE PRATIQUE : / 16	District Départementale
Certification NATIONALE: Note Pratique + Note Théorique ≥ 16/20 avec Note Pratique ≥ 14/16	NOTE FINALE : / 20	Académique Nationale

RAPPEL DES ITEMS POINTS FORTS / POINTS FAIBLES
Gestuelle et Signalisation
Coups de sifflet
Détection des fautes
Déplacements
Dispositions physiques
Prévention auprès des joueurs

21 / 22

UNSS Union Nationale du Sport Scolaire

7. LE JEUNE JUGE/ARBITRE ASSURE LE SUIVI DE SA FORMATION EN LIEN AVEC LA FFF

Dès que possible l'UNSS proposera à tout Jeune juge/arbitre certifié de pouvoir gérer son suivi de formation sur le serveur OPUSS : www.unss.org

Passerelles entre l'UNSS et la Fédération Française de Football :

La convention entre l'UNSS et la FFF précise que le jeune officiel UNSS de certification de niveau académique ou national permet une équivalence, dès lors qu'il est licencié à la FFF.
Cette équivalence peut être obtenue en prenant contact auprès du district de football (CDA).
La certification de niveau national UNSS permet le titre d'arbitre officiel de ligue. Cette équivalence peut être obtenue en prenant contact avec la ligue de football de votre grande région (CRA).

	CERTIFICATION UNSS	CORRESPONDANCE FFF
FOOTBALL A 8 EQUIPE ETABLISSEMENT COLLEGE MF / MG MINIMES FILLES EXCELLENCE	Niveau Académique	Jeune arbitre de district (JAD)*
	Niveau national	
FOOTBALL A 7 EQUIPE ETABLISSEMENT CADETS LYCEE Garçons	Niveau Académique	Jeune arbitre de district (JAD)*
	Niveau national	Jeune Arbitre de ligue (JAL)*
FOOTBALL A 7 EQUIPE ETABLISSEMENT LYCEE Filles	Niveau Académique	Jeune arbitre de district (JAD)*
	Niveau national	
FOOTBALL A 11 EXCELLENCE Garçons	Niveau Académique	Jeune arbitre de district (JAD)*
	Niveau national	Jeune Arbitre de ligue (JAL)*
FOOTBALL A 11 EXCELLENCE Filles	Niveau Académique	Jeune arbitre de district (JAD)*
	Niveau national	

- *JAD : jeune arbitre de district*
- *JAL : jeune arbitre de ligue*

8. LE JEUNE ARBITRE PEUT PARFAIRE SA FORMATION EN CONSULTANT DES DOCUMENTS COMPLEMENTAIRES

L'UNSS et la FFF proposent à tout jeune officiel certifié de pouvoir gérer son suivi de formation sur leurs serveurs Intranet.

https://www.fff.fr/arbitrer

https://www.fff.fr/arbitrage-lois-du-jeu

www.unss.org

Questions / réponses

https://www.fff.fr/articles/arbitrer/textes/arbitrage-lois-du-jeu/details-articles/2407-270168-les-questions-reponses-2016

Questions / réponses

Pour accéder au serveur, il devra **demander à son professeur d'EPS** ses codes d'accès :

- Son identifiant (c'est son numéro de jeune officiel qui sera inscrit sur sa licence UNSS)
- Son mot de passe.

Pour ce faire, le professeur d'EPS devra se connecter sur le serveur Intranet avec les codes d'accès de son Association Sportive d'établissement, et déclarer le jeune officiel. En retour, le mot de passe s'affichera à l'écran. Ces codes d'accès sont valables pendant dix ans.

Sur le serveur, le jeune officiel pourra enregistrer régulièrement deux types d'informations le concernant.

- Toutes les actions qu'il aura réalisées en tant qu'arbitre ou juge de rencontres UNSS.
- Toutes les actions de formation (stages par exemple) qu'il aura suivies.

Celles-ci seront analysées immédiatement et automatiquement et pourront être consultées sous différentes formes. Un tableau statistique simple rendra compte de l'histoire de toutes les actions réalisées.

L'adresse du site pour accéder au serveur Intranet est : www.unss.org

LE JEUNE ARBITRE VALORISE SON PARCOURS

La remise d'un diplôme attestant de l'investissement et du niveau de formation du Jeune Arbitre UNSS sera effectuée par le service UNSS responsable de l'organisation (Service Départemental ou Régional UNSS selon les événements).

La valorisation d'un Jeune Arbitre peut également être faite par l'établissement scolaire (hors d'un championnat ou d'une organisation) avec l'accompagnement et sous la délégation du service UNSS concerné.

L'engagement du Jeune Arbitre

Hors du strict cadre de l'UNSS, l'investissement citoyen et le cursus de formation du Jeune Arbitre constituent une véritable démonstration du don de soi et des valeurs civiques.

L'expérience du Jeune Arbitre

De par son rôle opérationnel dans les différentes manifestations lesquelles il a pu intervenir, le Jeune Arbitre a pu mettre en pratique ses savoirs et connaissances, développant ainsi une expérience de terrain réelle.

Les compétences du Jeune Arbitre

Les différents niveaux d'implications, de formations et de certifications du Jeune Arbitre sont une reconnaissance des compétences exprimées par celui-ci lors de ses interventions multimodales.

Le parcours du Jeune Arbitre peut ainsi faciliter l'ouverture vers une vocation au sein de l'arbitrage via des passerelles de formation et de reconnaissance mises en place par l'UNSS avec certaines fédérations.

Une valorisation de son parcours pourrait résider dans le fait de faire figurer cet engagement, les qualités humaines et civiques dont il a fait preuve dans son *curriculum vitae* en vue d'une candidature professionnelle (saisonnier type BAFA, ou emploi à plus longue durée) ou dans le cadre de Parcours Sup.

Le Jeune Arbitre de par son investissement dans sa formation théorique et pratique, est non seulement reconnu au sein de l'UNSS par une certification, mais peut également l'être comme bénévole au sein de la société civile.

LE COMPTE D'ENGAGEMENT CITOYEN
Qu'est-ce que c'est ? *(Fiche officielle)*

#Compte Engagement Citoyen (CEC)

Institué par la loi travail d'août 2016, le Compte d'Engagement Citoyen est partie intégrante du CPA (Compte Personnel d'Activité)

Chaque personne peut ouvrir un CPE à partir de 16 ans

Le CEC vise à recenser l'ensemble des activités citoyennes de chaque titulaire. Sous réserve d'avoir effectué 200 heures de bénévolat dans l'année, dont au moins 100 dans la même association, le titulaire se voit attribuer un forfait en euros pour pouvoir bénéficier de formations

Il est possible de déclarer ses engagements bénévoles effectués en 2020 avant le 31 décembre 2021

Les modalités pratiques sont explicitées sur www.associations.gouv.fr/cec

Le compte engagement citoyen (CEC) :

Quelles activités citoyennes peuvent être recensées ?

- Le bénévolat dans une association
- Le service civique
- La réserve militaire opérationnelle
- La réserve civile de la police nationale
- La réserve civique et ses réserves thématiques dont celle communale de sécurité civile
- La réserve sanitaire
- L'activité de maître d'apprentissage
- Le volontariat dans les corps de sapeurs-pompiers.